



## TOUR ET DETOURS

Membre de l'USC

Association de randonnées pédestres régie par la loi de 1901

N° Siret 523 399 327 00023

Enregistrement à la sous-préfecture de DIE n°W261000084

1 Rue Aristide Dumont - 26400 CREST



Tel Président : 06 10 40 08 09

Email : [president@touretdetours.fr](mailto:president@touretdetours.fr)

Site web : [www.touretdetours.fr](http://www.touretdetours.fr)

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération de la Randonnée Pédestre - 64 rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS - N° d'immatriculation : IM075100382  
Assurance RCP et assurances optionnelles Groupama/Willis Towers Watson 92800 Puteaux Cedex  
Garantie financière Groupama 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris

### NOTICE D'INFORMATION PREALABLE

#### Séjour aux Issambres (Côte Varoise)

Du dimanche 30 mars au samedi 5 avril 2025 (7 jours/6 nuits)

**COUT DU SEJOUR : 560 euros par personne (covoiturage\* non inclus environ 100 €)**

(\* le prix du covoiturage est donné à titre indicatif et ne rentre pas dans les prestations décrites dans cette information préalable)

Responsable du séjour : Régine DENIAU - Tel 06 88 38 90 59

**CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 24 octobre 2025**



Le séjour est ouvert exclusivement aux adhérents de Tour et Détours.

**Nombre de participants et déplacements** : 18 à 27 personnes maxi - minibus (à préciser selon nombre de participants)

**Date et durée du séjour** : Du dimanche 30 mars au samedi 5 avril 2025 (7 jours/6 nuits)

**Hébergement** : Village de vacances MILEADE « Les Issambres Val d'Esquières » - ancien palace des années 30 - espace bien-être en accès libre - parc

Les paniers repas pour les randonnées sont inclus ainsi que le piquenique du dernier jour sur le trajet retour.

**Randonnées** : randonnées accompagnées par 1 ou 2 accompagnateurs randos BE (selon nombre de participants : 1/15 maxi) - altitude maximum = 600m

2 niveaux de randonnées : facile (entre 300 et 400m de dénivelés +) et moyen (entre 500 à 700m de dénivelés +)

➔ **PREVOIR** : piquenique du 1<sup>er</sup> jour. Contenant / boîte pour la salade.

## PROGRAMME DU SEJOUR

**J1 dimanche 30/03** : Départ de Crest Parking Action le matin pour Les Issambres - Arrêt sur site touristique à proximité du parcours (à définir) - Arrivée prévue en fin d'après-midi : Accueil, installation, apéritif de bienvenue, dîner, Soirée.

**J2 lundi 31/03** : 2 groupes mais 1 seul niveau

- **Matin : Le Vallon de la Gaillarde** - Durée : 9 km ; Dénivelé : 310 m ; Approche : 10 km A/R

Une randonnée facile, dans un ancien vallon boisé dévasté par les terribles incendies de 1990 et 2003 afin de faire connaissance avec nos guides tout en admirant la Baie de Bougnon, les Issambres et les effets dévastateur du feu.

Déjeuner au Village de vacances.

- **Après-midi : Corniche d'or** - Durée : 3 h ; Dénivelé : 80 m ; Approche : 60 km A/R

Courte randonnée qui offre, en son plus haut sommet, un panorama exceptionnel. L'itinéraire fait le tour d'un ancien volcan de l'ère primaire. Sentier surplombant une côte complètement sauvage dans un site classé.

Diner, soirée.

**J3 mardi 01/04** : 2 groupes et 2 niveaux

- **Journée : Les Maures avec La chartreuse de la Verne** - Dénivelé : 450 m et 350m ;  
Approche : 110 km A/R

Parcours varié au cœur d'une végétation souvent dense aux essences multiples qui conduit à l'un des plus prestigieux monastères de la Provence. Visite aux sœurs de Bethléem, dans un havre de sérénité : l'ancienne Chartreuse de la Verne. Déjeuner pique-nique tiré du sac.

Diner, soirée

**J4 mercredi 02/04**:

- **Matinée** : navette bateau AR **Ste Maxime- St Tropez** , mini bus à garer à l'embarcadère des bateaux verts à Ste Maxime, temps libre à Ste Maxime - Retour

Déjeuner au Village de vacances.

- **L'après-midi** : randonnée côtière en suivant le chemin du littoral, départ du Miléade

Diner, soirée

**J5 jeudi 03/04** :

- **Journée** : Massif de L'Estérel et Pic du Cap Roux, - Dénivelé : 550 m et 450m ; Approche : 70 km A/R.

La forêt domaniale de l'Estérel constitue un site privilégié sur la Côte d'Azur. Le massif est préservé de toute intrusion néfaste. La vue est magnifique, d'imposantes falaises et monolithes rocheux, composés de rhyolite amarante, émergent d'un maquis aux nombreuses nuances de vert. Déjeuner pique-nique tiré du sac.

Diner, soirée.

**J6 vendredi 04/04**

- **Journée** : **Les meuliers de Bagnols-en-Forêt et les gorges du Blavet** + ou -15 kms,  
Dénivelé : 250 m, approche 60 kms AR

Pour commencer cette randonnée près du joli village de Bagnols en forêt, partez à la découverte d'une activité disparue, « les tailleries de meules », pièces maîtresses de nos moulins provençaux. Puis nous traverserons ce massif par les crêtes boisées, et nous terminerons cette randonnée enchantée, dans un verdoyant Colorado, surplombé par des aiguilles de feu qui vous accueillera dans sa douce fraîcheur.

Diner, soirée

**J7 samedi 05/04** : **Départ des Issambres après le petit déjeuner** - retour sur Crest dans l'après-midi. - Déjeuner piquenique prévu en cours de route.

Le programme peut être modifié sur décision du responsable ou des guides en fonction des conditions climatiques ou de la condition physique des participants. Les distances et dénivelés sont donnés à titre indicatif.

### **PRIX DU SEJOUR 560 € par personne + covoiturage environ 100 €**

#### **LE PRIX COMPREND :**

- L'apéritif de bienvenue
- 6 nuits en pension complète (chambre double - lits faits à l'arrivée et linge de toilette fourni - changement du linge de toilette en milieu de séjour - ménage de fin de séjour) du dîner du premier jour au petit déjeuner du dernier jour - 1/4 de vin inclus aux dîners - pique-nique le jour du retour
- Les animations et activités au sein du village de vacances.
- 2 accompagnateurs randos BE (mini 1/15)
- La navette bateau AR Sainte Maxime Saint Tropez
- L'accès gratuit à la piscine et espace balnéo.
- Les taxes de séjour + frais divers de dossier + frais immatriculation tourisme
- L'assurance «assistance voyageur» incluse avec votre licence.

#### **NE SONT PAS COMPRIS :**

- Le repas de midi du jour du départ.
- Le covoiturage à régler au retour (environ 100€)
- L'assurance facultative annulation/interruption de séjour (29€)
- Les achats personnels et d'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme compris.

#### **INSCRIPTIONS :**

**Contactez Régine DENIAU 06 88 38 90 59**

- **par téléphone** ☐ indiquez vos **NOM** et **PRENOM** si vous avez le répondeur
- **par sms** ☐ je vous enverrai un sms indiquant que j'ai bien reçu votre demande

Si disponibilité, je vous ferai parvenir par mail :

- UN BULLETIN D'INSCRIPTION
- UN BULLETIN DE SOUSCRIPTION AUX ASSURANCES.

Votre inscription deviendra définitive après signature et RENVOI DE CES 2 BULLETINS, ACCOMPAGNES d'un chèque (**acompte + assurance**) à l'ordre de TOUR ET DETOURS et adressé à : TOUR ET DETOURS - Rue Aristide Dumont - 26400 CREST

☐ **Le bulletin d'inscription doit être correctement rempli et bien lisible avec n° de licence et adresse mail.**

☐ **Dans tous les cas, nous retourner le bulletin de souscription aux assurances signé (Annexe 11) même si vous n'y souscrivez pas, en cochant la case attestant que vous avez eu connaissance des conditions d'assurance.**

☐ **L'ACOMPTE + EVENTUELLEMENT SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE EN UN SEUL CHEQUE**

**Préciser le séjour concerné au dos des chèques ainsi que le nom des personnes concernées.**

## PAIEMENT :

- 1er acompte à l'inscription : 170 € + assurance optionnelle souscrite simultanément à l'inscription (29€). □ *Impératif : même date sur le bulletin d'inscription et sur le bulletin de souscription à l'assurance.*
- Solde : 390 € au 20 février 2025

**PLUS SIMPLE** : Vous pouvez nous adresser **vos 2 chèques en même temps que l'inscription**, chaque chèque sera encaissé à l'échéance indiquée ci-dessus... et ça évite d'oublier !

## CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

- Annulation jusqu'au 19 février 2025 inclus : retenue du 1er acompte (170 €)
- Annulation après le 20 février 2025 ou non présentation au départ : retenue de la totalité des sommes versées.

### □□□ **SAUF** :

- Si vous trouvez un remplaçant ou si nous avons des adhérents en liste d'attente
- Si vous avez souscrit l'assurance annulation et que vous remplissez les conditions requises de remboursement par l'assurance annulation.

□□□ En aucun cas, la souscription aux assurances optionnelles n'est remboursable.

### INFORMATION PAIEMENT

*Le club est en train de mettre en place le système de paiement en ligne PAYASSO.*

*Si le dispositif est opérationnel rapidement, il sera mis en place dès ce séjour.*

*Vous aurez ainsi la possibilité de payer votre séjour par carte bancaire et de bénéficier de l'assurance annulation incluse avec votre carte. (Renseignez-vous auprès de votre banque pour connaître les conditions d'assurance).*

*Les échéances de paiement resteront identiques.*

*Vous serez informés de cette possibilité au moment de remplir le bulletin d'inscription.*

Fait à Crest, le 08 octobre 2025

Le Responsable du séjour :

Régine DENIAU

## RECLAMATIONS DES PARTICIPANTS

Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel).

Pièces jointes ou téléchargeables sur [www.touretdetours.fr](http://www.touretdetours.fr)

Bulletin d'information préalable - Annexes 10 & 11 : notice d'assurances optionnelles et contrat - Annexe 12 bis : obligation d'information des articles R211-3 à R211-11 du Code du tourisme